

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 15 juin 2021

Objet : Créations d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 15 juin deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 8 juin 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.
Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Etienne FILLOL (suppléant de Monsieur Luc CARVOUNAS), Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX

Avaient donné procuration : Monsieur Belaïde BEDREDDINE à Mme Françoise KERN, Monsieur Jean-Luc CADEDDU à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Rahnia HAMA à Monsieur Philippe LAURENT

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Madame Jeanne BECART, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Madame Lamy KIROUANI, Monsieur Laurent LAFON, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Créations d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération 2020-57 du 24 novembre 2020 portant fixation du régime indemnitaire des personnels du Centre de gestion,

Vu la délibération n° 2021-1 du 19 janvier 2021 portant sur la modification du tableau des emplois permanents des personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DECIDE, à l'unanimité,

Dans le cadre du déroulement de carrière des fonctionnaires de l'établissement, de **créer 11 emplois** :

- 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 4 rédacteurs principaux de 1^{ère} classe
- 1 technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 attaché principal
- 1 attaché hors classe
- 1 ingénieur principal
- 1 bibliothécaire principal

Puis, de **créer trois emplois** :

- deux emplois relevant du cadre emplois des adjoints administratifs afin de permettre deux recrutements au sein du service du secrétariat du comité médical suite à des mobilités internes d'agents du service.
- un emploi de technicien afin de permettre le recrutement d'un administrateur systèmes et réseau au service support utilisateurs et exploitation à la DSI pour remplacer un agent démissionnaire titulaire d'un autre grade.

En cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir le poste d'administrateur systèmes et réseau à temps complet à la DSI, il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux sur le fondement de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 84 pour une durée maximale de 3 ans.

Le candidat devra être titulaire d'un titre permettant l'accès au concours de technicien territorial.

Sa rémunération sera établie sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux techniciens territoriaux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

Enfin, il est proposé **d'élargir les possibilités de recrutement** au grade d'attaché territorial pour les postes de **chef de projet – responsable applicatif** au sein du service AMO - Gestion de projet précédemment créés sur le grade d'ingénieur.

Afin de recruter plus aisément sur ces profils, il est demandé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir ces emplois à temps complet, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur les grades d'ingénieur ou d'attaché sur le fondement de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 84 pour une durée maximale de 3 ans.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès au concours d'attaché ou d'ingénieur. Leur rémunération sera établie sur la grille indiciaire d'attaché ou ingénieur territorial, en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux attachés ou ingénieurs territoriaux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

Article 2 : DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 12, comptes 63 et 64.

Article 3 : FIXE, ainsi qu'il suit, le tableau des emplois permanents du centre au 15 juin 2021 :

EMPLOIS BUDGETAIRES	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	3
Administrateur hors classe	1
Administrateur	1
Directeur territorial	7
Attaché hors classe	3
Attaché principal	23
Attaché territorial	51
Attaché ou attaché principal	2
Attaché ou ingénieur territorial	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	26
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	12
Rédacteur ou rédacteur principal	1
Rédacteur	33
Cadre d'emplois des rédacteurs	9
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	21
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	29
Adjoint administratif	8
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	6
Bibliothécaire principal	2
Bibliothécaire	2
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur principal	10
Ingénieur	31
Ingénieur ou attaché	2
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	3
Technicien	2
Cadre d'emplois des techniciens	1
Agent de maîtrise principal	5
Agent de maîtrise	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique	1
Médecin (médecine préventive)	15
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Psychologue de classe normale	2
Infirmier en soins généraux hors classe	1
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1

Infirmier en soins généraux de classe normale ou de classe supérieure ou hors classe	1
Infirmier de classe supérieure (catégorie B)	1
Assistant socio-éducatif hors classe	1
Assistant socio-éducatif	14
Cadre d'emplois des assistants socio éducatifs	1
TOTAL DES EMPLOIS	341

Le Président,



Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne